



HORIZON VOYAGES D'AFFAIRES

**Pour quelques jours
ou plusieurs semaines,
protégez efficacement
vos salariés en mission
à l'étranger !**

Vous voulez garantir la bonne prise en charge de vos collaborateurs en cas d'imprévus à l'étranger ?

On est plus tranquille avec une assurance qui pense à tout

Certains événements peuvent compromettre le bon déroulé de la mission professionnelle de vos collaborateurs : retard d'avion, perte de bagage, accident sur place qui nécessite un rapatriement et donc l'envoi d'un collaborateur de remplacement...

Avec Horizon Voyages d'Affaires, les garanties, l'assistance et les services sont adaptés pour accompagner vos salariés avant, pendant et après leur mission.

* Dans la limite et selon les modalités telles que prévues dans vos conditions générales d'assistance.

Les « + » d'Horizon voyage d'affaires



La valise de votre collaborateur a été égarée ?
Nous l'indemnisons à hauteur de 3 000 euros.*



L'un de vos collaborateurs est victime d'un accident ou a un problème médical grave ?
Nous prenons en charge son rapatriement et ses frais médicaux à l'étranger.*



Un attentat ou une catastrophe naturelle a lieu dans le pays où se trouvent vos collaborateurs ?
Nous prenons en charge leur retour dans le pays de mission.



Un collaborateur ne peut assurer sa mission ?
Nous prenons en charge les frais de transport d'un collaborateur de votre entreprise pour le remplacer.



Quelles sont les garanties ?

Territorialité des garanties : monde entier, hors pays du domicile et à l'exclusion de l'Iran, la Syrie, le Soudan et la Corée du Nord.

GARANTIES	MONTANTS ET PLAFONDS
Frais médicaux à l'étranger	
Frais Médicaux à l'étranger	1 000 000 €
Avance de fonds en cas d'hospitalisation d'urgence	Dans la limite du plafond des frais médicaux
Soins dentaires d'urgence	2 000 €
Assurances à l'étranger	
Responsabilité Civile	4 500 000 €
Individuel Accident	Selon l'offre qui sera souscrite 50 000 €/ 100 000 €/ 150 000 €
Assistance médicale	
Transport/rapatriement médical	Frais réels
Transport des effets personnels de l'assuré en cas de rapatriement	Dans la limite de 130 kg (par mer) et 50 kg (par air)
Prolongation de séjour de l'assuré et d'un accompagnant assuré	Frais de séjour dans la limite de 300 €/nuit et 7 nuits maximum
Retour d'un accompagnant assuré	Billet A/R
Visite d'un proche (si hospitalisation supérieure à 6 jours)	Billet A/R + 300 €/nuit et 7 nuits maximum
Retour anticipé de l'Assuré : - en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille - en cas d'indisponibilité imprévue du mode de garde des enfants - en cas de dommage grave au domicile - en cas de sinistre au local professionnel (Dirigeant uniquement)	Billet A/R
Retour de l'Assuré dans le Pays de Mission	Billet retour
Collaborateur de remplacement	Billet A/R
Information santé	Conseil par téléphone 24/7
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Retour des enfants de - de 16 ans	* Billet A/R de l'accompagnant ou * Honoraires et frais de déplacement d'une personne qualifiée. * 2 nuits maximum (125 € par nuit) * Billet A/R des enfants
Assistance en cas de décès	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	3 000 €
Présence d'un proche auprès du défunt en cas d'inhumation sur place	Billet AR + 300 €/nuit et 7 nuits maximum
Assistance formalités suite à un décès	Service téléphonique
Collaborateur de remplacement	Billet A/R
Rapatriement du conjoint et des enfants vivant avec l'assuré	Billet A/R
Soutien psychologique	
Accompagnement psychologique de l'assuré ou des membres de la famille/ accompagnants	Dans la limite de 12 heures d'entretien téléphonique par assuré et par événement

GARANTIES**MONTANTS ET PLAFONDS****Frais de recherche et de secours**

En mer et en montagne 15 000 € par événement

Assistance voyage à l'étranger

Transmission de messages urgents Organisation du service

Perte/vol/destruction involontaire des papiers d'identité ou titres de transport Frais de réfection dans la limite de 150 €

Assistance modification de voyage en cas d'imprévu Organisation du service

Incident de voyage

Assurance Retard (6h mini), Annulation de vol ou Non-admission à bord, correspondance manquée Maxi 700 €

Retard livraison bagages (franchise de 24h/Sinistre) Maxi 700 €

Avance de fonds à l'étranger en cas de perte/vol des effets personnels Avance de 2 500 € par événement

Avance de fonds à l'étranger en cas de perte ou vol des moyens de paiement Avance de 2 500 € par événement

Perte, vol, destruction ou détérioration de bagages

Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport 3 000 € / sinistre

Objets de valeur Maxi 1 500 € / sinistre

Matériel professionnel Maxi 1 500 € / sinistre

Franchise pour les dommages aux Bagages 50 €

Evacuation sanitaire et politique

Remboursement des frais de retour en cas d'Attentat, Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies Billet retour

Détournement aérien Maxi 3 000 € / sinistre

Caution pénale et honoraires à l'étranger

Avance de caution pénale à l'étranger 50 000 € TTC maximum par assuré

Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger 15 000 € TTC maximum par assuré

Solutions digitales et sécuritaires

Portail & Appli Travel Eye

Hotline Sécuritaire Oui

Evacuation sécuritaire Organisation (refacturation entreprise)

Quelles sont les garanties Assistance, Assurance bagages et responsabilité civile ?

Selon le niveau de couverture choisi, vous pouvez accéder notamment aux garanties suivantes :



Des garanties d'assistance médicale

Le rapatriement, la visite d'un proche, le retour anticipé, le rapatriement en cas de décès, l'accompagnement du défunt, le retour des bénéficiaires, le retour des enfants de moins de 16 ans, le retour après consolidation, le collaborateur de remplacement, l'avance des frais médicaux, l'accès au réseau de soins Axa Assistance à l'étranger, le suivi d'hospitalisation et le contrôle des coûts, l'accompagnement psychologique, l'aide et la formalité « obsèques », des informations et des conseils médicaux.



Des garanties d'assistance incidents de voyage

La transmission de messages urgents, l'envoi de médicaments à l'étranger, le remplacement des lunettes, de verres de contact ou de prothèses auditives, l'assistance voyage, le rapatriement de bagages et la réfection des documents d'identité.



Des garanties responsabilité civile vie privée, responsabilité civile locative et défense recours.



Des garanties d'assistance juridique à l'étranger

L'avance de caution pénale et les frais d'avocat.





Un service qui comprend vos salariés, ça donne le sourire !

Travel Eye, le compagnon indispensable de l'expatrié

Pour vos collaborateurs partant travailler à l'étranger, la sécurité est une priorité. L'application Travel Eye leur fournit toutes les informations pouvant affecter leur santé et leur protection sur place. Ils disposent notamment d'une fonction d'appel d'urgence en cas de danger, pour obtenir une assistance ou des conseils en matière de sécurité et de soins médicaux. Si un événement se produit à proximité, des appels automatisés s'assurent qu'ils vont bien et n'ont pas besoin d'aide.



Avant leur départ :

- Y-a-t-il des risques politiques ou sécuritaires dans le pays d'accueil ?
- Quelles formalités administratives accomplir avant de partir ?
- Quels vêtements emporter ?

Une fois arrivé dans le pays d'accueil :

- Quelles sont les us et coutumes du pays ?
- Quelles sont les fêtes principales et jours fériés ?

À leur arrivée :

- Comment passer les douanes ?
- Comment subir des contrôles de marchandises ?
- Quels moyens de transport prendre ?
- Quelle est la durée et le prix moyen du trajet entre l'aéroport et le centre-ville ?





malakoffhumanis.com

Le contrat est distribué et géré par Malakoff Humanis Assurances, société anonyme régie par le Code des assurances au capital de 23 565 660 € entièrement libéré, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 883 661, dont le siège social est en France, à Paris (75009), 21 rue Laffitte.

INTER PARTNER ASSISTANCE (AXA Partners), société anonyme de droit belge au capital de 61 702 613 euros, est soumise en qualité d'entreprise d'assurance de droit belge au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique située boulevard de Berlaimont 14 – 1000 Bruxelles – Belgique et est immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0415 591 055, dont le siège social est situé 166 avenue Louise – Bte 1 – 1050 Bruxelles – Belgique, prise au travers de sa succursale française immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 316 139 500 et située 6 rue André Gide 92320 Châtillon, elle-même soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située – 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 09.

